



MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 15 octobre 2024 à 19h00 à l'hôtel de ville de
Cloridorme

N° de résolution
ou annotation

Sont présents : M. Dany Minville
Jean-Louis Clavet
Normand Poirier
Jean-Williams Ayotte
Mme Nancy Cloutier
Josée Boulay

Absence : aucun

Était également présent Monsieur Bernard Coulombe
directeur général et greffier.

2- Ouverture de la séance

Son honneur le maire monsieur Marcel Mainville constatant
qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 180-10-2024

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLERE IL EST
RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adopté.

1-Mot de bienvenue

2-Ouverture de la séance

3-Lecture et adoption de l'ordre du jour

4-Adoption des procès-verbaux du 9/09/24 et 09-10-24

5-Correspondance du mois.

6-Suivi des procès-verbaux

7-Présentation des comptes payés : prélèvements 35
254.39\$ chèques 7 890.33\$ salaires 31 002.37\$ pour un
total de 79 656.69\$ et boutiques : 5,175.88\$

8- Présentation des comptes à payer- voir liste

9-Résolutions et règlements:

9.1A : Nivelage route de la colonie (compte 451245)

9.1 B : paiement route Colonie

9.2 : SHQ budget approuvé 2024/10/03

9.3 : Employé rémunéré a l'heure

9.4 : Demande de don Action bénévole

9.5 : Cheminement poste d'essence

9.6 : Dépenses incompressibles 2024

9.7 : Soumission pompe à fuel (pépine)

9.8 : FQM assurance municipalité

9.9 : Rencontre Viabilité hivernale Ste Anne des Monts



Rencontre info bornes fontaines Mont-Louis

- N° de résolution
ou annotation
- 10 : Partenariat Télé-sourire
 - 9.11 : Branchement d'eau
 - 9.12 : Collaboration ententes intermunicipales
 - 10 : Note du DG si nécessaire
 - 11: Période de questions
 - 12: Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution # 181-10-2024

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 septembre 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 septembre 2024, au moins soixante-douze heures avant cette séance, le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-WILLIAM CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 septembre 2024 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 182-10-2024

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 octobre 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 octobre 2024, au moins soixante-douze heures avant cette séance, le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE DANY MINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 octobre 2024 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- CORRESPONDANCE DU MOIS

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal avant la réunion pour consultation. La correspondance fait partie intégrale de ce procès-verbal.

6-SUIVI DES PROCES-VERBAUX

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de donner un bref compte rendu de leur dossier respectif.



Résolution # 183-10-2024

7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1er au 30 septembre 2024;

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER, CONSEILLERE IL EST RÉSOLU :

QUE les déboursés du mois de septembre 2024 au montant de 79 656,69 \$ soient acceptés, incluant prélèvements (35 254.39\$) chèques fournisseurs (7 890.33) et salaires (31 002.37\$). Et de même pour ceux des boutiques au montant de 5 175.88\$ De plus : le maire et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, que ces comptes incluent les fournisseurs, le paiement direct et les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu) de même que les écritures de fin de mois, paraphé par tous et les conciliations bancaires,

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8- ADOPTION DES COMPTES A PAYER

Résolution # 184-10-2024

ACCEPTATION DE LA LISTE SUGGÉRÉE DE PAIEMENTS AU MONTANT DE 36,804.15\$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 15 octobre 2024;

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-LOUIS CLAVET CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 36,804.15\$ et que le greffier procède à l'émission des chèques.

Une copie de la liste partie intégrante du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

9.1 A : Résolution # 185-10-2024

Nivelage route de la Colonie

CONSIDÉRANT que la route est presque impraticable dû aux fortes pluies du printemps dernier

CONSIDÉRANT que la municipalité ait reçu plusieurs demandes des citoyens pour faire le nivelage de la route de la Colonie;

CONSIDÉRANT que ces citoyens doivent passer par cette route pour aller à leur bois chauffage ainsi qu'à la chasse;



POUR CES MOTIFS, le conseil a décidé d'autoriser monsieur Sazo Fortin à prendre des informations pour le nivelage la route de la colonie et pour donner suite à ces démarches, les Transport Dupuis & Dupuis Inc. est prêt à effectuer ce travail.

N° de résolution
ou annotation

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

Que la municipalité autorise Transport Dupuis & Dupuis Inc. à niveler la route de la Colonie jusqu'à la statue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 186-10-2024

9.1 B : Paiement facture nivelage route de la Colonie

SUR LA PROPOSITION DE DANY MINVILLE CONSEILLER IL EST
RÉSOLU;

D'autoriser le paiement de la facture du nivelage de la route de la colonie au Transport Dupuis & Dupuis au montant de 4 938.18\$ au compte numéro 451245 (vu que cette route est utilisée pour diverses activités en forêt)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Résolution # 187-10-2024

Budget 2024 HLM

SUR LA PROPOSITION de NANCY CLOUTIER CONSEILLERE IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil prenne bonne note de la révision du budget présente par le HLM au montant représentant la part municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Résolution # 188-10-2024

Employé permanent # 10-004

SUR LA PROPOSITION DE JEAN WILLIAM AYOTTE CONSEILLER IL
EST RÉSOLU;

QUE le conseil accepte la demande de l'employé # 10-004 à être rémunéré à l'heure lors de divers travaux effectués pour la municipalité.

Une entente a été faite suite à cette demande et fait partie intégrante de son dossier.

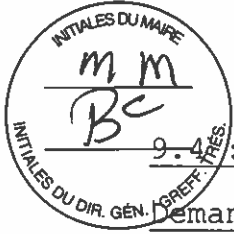
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Marc Massie

Maire

Bernard Gauthier

greffier-trésorier



9.4 : Résolution # 189-10-2024

Demande de dons Action Bénévoles

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLERE IL EST
RÉSOLU :
N° de résolution
ou annotation

QUE la municipalité de CLORIDORME autorise un don
de 100\$ au Centre d'Action Bénévole de l'Estran .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 : Résolution 190-10-2024

Cheminement poste d'essence

Considérant que depuis plus d'un an la municipalité de
CLORIDORME n'a plus les services d'un poste d'essence

Considérant que l'entreprise de monsieur Roy a reçu par
courrier recommandé une demande de nous informer de ses
opérations futures concernant un poste d'essence et en
date du 25 septembre 2024 date limite pour nous confirmer
ses opérations, n'ayant pas eu nouvelles, nous prenons
pour acquis que le dossier est fermé.

SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRIER CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE pour tous ces motifs, la municipalité va poursuivre
les démarches avec les opportunités et collaborations pour
mettre sur pied un OBSL qui sera responsable des nouvelles
installations d'un poste d'essence et soit accompagnée par
la MRC Côte de Gaspé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Résolution #191-10-2024

Dépenses incompressibles

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-WILLIAM AYOTTE CONSEILLER IL
EST RÉSOLU :

Que le conseil autorise le directeur général à effectuer
le paiement des dépenses énumérées sans autre autorisation
préalable du conseil :

Les salaires des employés et du conseil par dépôt direct,
les contrats en lien avec l'enfouissement des ordures
ménagères et la récupération, l'essence et le fuel pour
machineries, les frais de poste, fourniture de bureau,
selon le budget 2024 adopté par le conseil. Et par
paiement Accès D : factures de téléphonie, d'électricité
ainsi les remises mensuelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

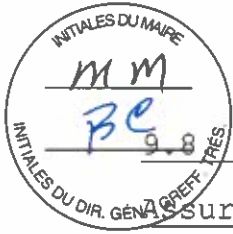
9.7. Résolution # 192-10-2024

Pompe à Fuel rétro caveuse JCB

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-LOUIS CLAVET CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil autorise l'achat d'une pompe a fuel pour la
rétro caveuse chez Électro Démarreur au montant qui varie
de 4 899.53 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Résolution # 193-10-2024

Assurances municipales 2024-2025

ATTENDU QUE la municipalité doit assurer tous ses bâtiments et équipements;

N° de résolution
ou annotation

SUR LA PROPOSITION DE JEAN WILLIAM AYOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte le contrat et effectue le versement de la prime 47 470.59 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 Résolution # 194-10-2024

Rencontres (2) /secteur Voirie /aqueduc

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLERE IL EST RÉSOLU :

D'autoriser monsieur Sarto Fortin de participer à la démonstration d'un outil de Valve qui sera en démonstration à Mont-Louis le 9 octobre ainsi qu'à une rencontre d'information sur la viabilité hivernale offerte par le ministère des Transports le mardi 29 octobre à Ste-Anne-Des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 Résolution # 195-10-2024

Partenariat avec TVCE

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de CLORIDORME renouvelle sa carte de membre auprès de TVCE et participe avec une aide financière de 250\$ afin de poursuivre leur mandat qui est essentiel dans nos petites communautés pour le bien-être de nos citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11. Résolution # 196-10-2024

Branchement d'eau au 301, rte 132

SUR PA PROPOSITION DE JEAN-WILLIAM AYOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE LA MUNICIPALITÉ autorise le branchement d'eau situé au 301 Rte 132 selon le règlement en vigueur et que monsieur Fortin exécutera ces travaux d'es que la retro caveuse sera réparée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mauro Maunella

Maire

Bernard Gauthier

Greffier-trésorier



9.17.2024 Résolution # 197-10-2024

Démarche d'évaluation des opportunités de collaboration intermunicipales et de regroupement municipaux dans la MRC côte de Gaspé

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Côte-de-Gaspé propose une démarche d'évaluation des opportunités de collaborations intermunicipales et de regroupements municipaux dans la MRC de la Côte-de-Gaspé ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de la démarche sont :

- D'améliorer la qualité des services offerts aux citoyens ;
- D'optimiser la gestion des ressources humaines (attractivité des postes, spécialisation des postes, rétention) ;
- D'optimiser la gestion des coûts des services municipaux
- D'assurer l'occupation et la vitalité de l'ensemble du territoire de la MRC

CONSIDÉRANT QUE les implications pour la municipalité sont de :

- Participer aux rencontres de travail et aux échanges dans un esprit de collaboration et de transparence
- Fournir à la MRC, selon les besoins, des informations relatives à l'organisation municipale
- Communiquer à leur conseil municipal l'évolution de la démarche
- Démontrer une ouverture à participer à des collaborations intermunicipales et des regroupements municipaux

CONSIDÉRANT QUE la participation de la municipalité à la démarche ne l'oblige pas à adhérer à une collaboration ou à un regroupement :

EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-WILLIAM AYOTTE :

QUE la municipalité de CLORIDORME confirme son intérêt à participer à la démarche d'évaluation des opportunités de collaborations intermunicipales et de regroupements municipaux dans la MRC de la Côte-de-Gaspé.

10- Mot du directeur général :

11- Période de questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

Questions portant sur : Assurance employé
Poste d'essence rencontre
États financiers 2021-2022

12-Clôture de la séance

Les sujets étant épuisés il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée à 19 :45

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

« Je, Marcel Mainville maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Marcel Mainville
Maire

Bernard Kaulenke
Greffier



N° de résolution
ou annotation